

Notice de montage des plaques de couverture en Pevacryl® COVERITE®



www.sedpa.com

1

Lattage

- Fixer les liteaux sur le toit. Vérifier que la vis ne soit pas trop longue

Section minimum des liteaux : 27 x 40 mm

- Respecter un entraxe de 50 cm entre chaque liteau

Attention : pente minimum 10%



2

Perçage

- Positionner le panneau Coverite® en commençant par le bas de la toiture dans le sens inverse des vents dominants.
Perçer le panneau : 5 perçages au m² soit 1 fixation à chaque coin du carré de 1 m + 1. fixation au milieu.

- Utiliser le kit de fixation (vis auto-perceuses + joint d'étanchéité + plaquettes + capuchons).

NB = 5 fixations au M²

- Visser toujours le panneau sur le haut de l'ondulation.



3

Recouvrement

- Mesurer du sommet de la toiture à la 1^{ère} ondulation comprise.



- Reporter cette mesure sur le panneau.



- Découper le panneau à l'aide d'une disqueuse, disque métal.



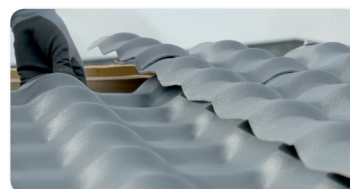
- Poser le morceau découpé, vérifier que les ondulations correspondent.



- Visser les 2 panneaux ensemble sur la latte.



- Toujours superposer les plaques suivant l'exposition au vent (toujours dans le sens opposé au vent dominant).



4 Faîtière

- Faire correspondre les ondulations des 2 pans en positionnant la faîtière.



5 Deuxième pan

- Fixer le panneau sur le 2^{ème} pan sur le même principe que l'étape 2.



6 Fixation de la faîtière

- Poser et fixer la faîtière à l'aide des fixations COVERITE®



7 Pose des rives de finition

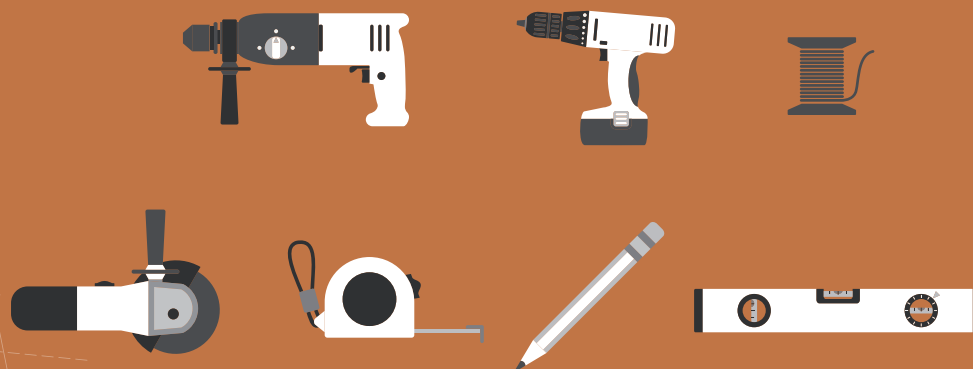
- Une fois la toiture terminée, positionner sur les côtés les rives de finition.



- Visser les rives sur les liteaux.



Les outils nécessaires



Sécurité



SEDPA FRANCE SA

Zone du Bois - 6 rue du Tilleul
BP 9 - 59840 PERENCHIES - FRANCE
Tel +33 (0)3 20 00 99 00
Fax +33 (0)3 20 00 99 29
E-mail : contact@sedpa.com
www.sedpa.com

Par suite de l'évolution constante de la technique, les renseignements et présentations contenus dans la présente brochure ne sont donnés qu'à titre indicatif et sans engagement de notre part.

SEDPA s'engage à fournir gratuitement le remplacement de la marchandise qui aurait été cassée durant la période de garantie sous réserve :

- du respect des conditions de pose et des recommandations énoncées précédemment, ainsi que dans notre cahier technique.
- de l'utilisation exclusive dans des applications bricolage de couverture et bardage.

Le fabricant n'ayant pas de contrôle sur l'utilisation du matériau par d'autres, ne peut pas de ce fait garantir les mêmes résultats que ceux décrits dans le présent document. Chaque usager doit faire lui-même ses propres tests pour déterminer dans quelle mesure le matériau convient à ses besoins. Le fabricant et ses distributeurs ne peuvent pas être tenus responsables des dommages provenant d'une installation défectueuse du matériau.



www.sedpa.com